



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des Territoires
du Lot

Cahors, le 19 janvier 2016

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation
présentée par la SAS SOCIETE AUXILIAIRE DE TRAVAUX (SAT)
en vue d'exploiter la carrière et ses installations annexes à CAMBES

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2016, une enquête publique d'une durée de 31 jours à dater du 24 février 2016 jusqu'au 25 mars 2016 inclus, a été ordonnée sur la demande présentée par la demande d'autorisation du 12 janvier 2015, présentée par la SAS SOCIETE AUXILIAIRE DE TRAVAUX (SAT), en vue d'exploiter la carrière et ses installations annexes, situées sur la commune de CAMBES, aux lieux dits :

- « Ruscou », section C, parcelles n°7, 10, 11, 12, 494, 495, 496 et 498 ;
- « Champ de Larche », section C, parcelles n° 372 et 472.

Un exemplaire du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement est déposé à la mairie de CAMBES où il pourra être consulté sur place aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, par les personnes qui désireront en prendre connaissance.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de CAMBES. Le dossier d'enquête dans son intégralité est publié sur le site internet des services de l'Etat du Lot <http://www.lot.gouv.fr/> ainsi que l'avis émis par l'autorité environnementale.

Le public pourra prendre connaissance de ce dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête ouvert à cet effet et adresser toute correspondance durant toute l'enquête, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie de CAMBES et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur à la mairie.

Mme Suzanne MAURE , est désignée en qualité de commissaire-enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire.

Elle sera présente au secrétariat de la mairie de CAMBES:

- mercredi 24 février 2016 de 9h30 à 12h30,
- vendredi 4 mars 2016 de 9h30 à 12h30 ,
- jeudi 10 mars 2016 de 9h30 à 12h30,
- samedi 19 mars 2015 de 9h30 à 12h30,
- vendredi 25 mars 2016 de 9h30 à 12h30.

Horaires d'ouverture du Lundi au Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00

Vendredi : 8h30-12h00-13h30/16h00

Tél. : 33 (0) 5 65.23 60 60 – fax : 33 (0) 5 65 23 61 61

Cité Administrative-127 quai Cavaignac-46009 Cahors cédex

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, à la mairie de CAMES ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'Etat du Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

La décision prise par la Préfète du Lot à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation assorti du respect de prescriptions ou un arrêté de refus du projet.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires du Lot



Philippe GRAMMONT